

# **ETUDE DE LA DYNAMIQUE FAMILIALE**

**Problèmes de définition  
des concepts et des outils de mesure**

par

Céline Le Bourdais, Hélène Desrosiers et Benoît Gaulin

Institut national de la recherche scientifique (INRS) - Urbanisation  
3465, rue Durocher, Montréal, CANADA, H2X 2C6

Rapport de recherche soumis au  
ministère de la Santé et du Bien-être social (Ottawa)

Octobre 1991

**NE PAS CITER OU REPRODUIRE SANS LA PERMISSION DES AUTEURS**

Au début des années soixante, la famille "nucléaire" représentait pour plusieurs sociologues et démographes le modèle familial dominant des sociétés développées. Les indices démographiques du moment laissaient croire, en effet, que ce modèle, synonyme de couple marié vivant avec des enfants, s'imposait et qu'il était là pour durer. Comme l'écrit Prioux,

le mariage triomphait, le célibat n'ayant jamais été si rare, et même si les divorces étaient déjà fréquents dans certains pays, ils étaient rapidement suivis d'un remariage. Les couples se mariaient pour avoir des enfants, comme en témoignait le niveau élevé de la fécondité en début de mariage, et l'infécondité, à son plus bas niveau historique, était sans doute proche de la stérilité physiologique. (Prioux, 1990:3)

Certes, les couples commençaient à limiter volontairement leur fécondité et à restreindre à deux ou trois leur nombre d'enfants. Mais l'indice de fécondité du moment n'avait jamais été aussi élevé. Le renouvellement de la population paraissait assuré et la famille nucléaire promise à un bel avenir.

Dans un tel contexte, il n'était nul besoin de pousser plus loin l'analyse, ni de revoir les outils conceptuels développés pour aborder l'étude de "la" famille. Cela explique sans doute la stagnation de la recherche observée dans les champs de la sociologie et de la démographie de la famille au cours des années soixante-dix et au début des années quatre-vingt.

Durant cette période, la conception fonctionnaliste de la famille a dominé en sociologie. Assumant un modèle évolutionniste de développement, elle affirmait la primauté de la famille nucléaire comme forme achevée de l'évolution de l'unité familiale. Celle-ci y était décrite comme un oasis de paix, basé sur une division quasi immuable des tâches et des rôles entre conjoints, où le rôle affectif de l'épouse s'harmonisait au rôle instrumental du mari-pourvoyeur (pour une discussion critique, voir Sgritta, 1987). De son côté, la démographie formalisait en quelque sorte la conception fonctionnaliste de la famille, par le biais de son concept de cycle de vie. Celui-ci concevait le déroulement de la vie familiale des individus comme une suite linéaire d'étapes ordonnancées, allant du départ du foyer parental, à la mise en union, la conception d'enfants, etc.

Au milieu des années soixante, les indices démographiques du moment se sont mis à bouger. Le Canada, comme la plupart des pays occidentaux, n'a pas échappé à la *révolution démographique* qui allait suivre. La chute de la fécondité d'abord, amorcée vers le milieu des années soixante, la montée de la divortialité et la progression des unions libres observées dans les années soixante-dix, ou encore l'augmentation de la participation des femmes au marché du travail sont autant de phénomènes majeurs qui ont marqué les dernières décennies. Ceux-ci ont eu pour effet de modifier et de diversifier de façon notable la structure et le tissu des familles canadiennes et québécoises et d'affecter profondément les conditions de vie des individus.

En dépit de l'ampleur des changements observés, on connaît, somme toute, peu de choses sur la réalité des familles d'aujourd'hui. Les démographes et sociologues de la famille ont été, en fait, passablement lents à reconnaître les bouleversements profonds qui agitaient l'univers de la famille. Il est vrai que certains indices, tels les taux élevés de remariage notés en début de période, pouvaient laisser croire à la superficialité des changements de comportement observés du côté des ruptures d'unions. Mais surtout, le manque de données nécessaires à l'étude d'événements "nouveaux", comme les unions libres qui échappent aux statistiques officielles, ne permettait pas d'évaluer si ces nouvelles pratiques demeuraient marginales ou si elles se généralisaient à l'ensemble de la population.

Aujourd'hui, force nous est de constater le dynamisme de la recherche conduite en démographie et en sociologie de la famille. Les multiples ouvrages et numéros de revues scientifiques<sup>1</sup> consacrés à ce thème, ainsi que les nombreux

---

<sup>1</sup> Voir, par exemple, pour le Québec le numéro (28:2-3) de *Recherches sociographiques* (1987) sur le thème "La famille de la Nouvelle-France à aujourd'hui" et le numéro (18/58) de la *Revue internationale d'action communautaire* (1987), intitulé "Famille/Familles"; hors du Canada, voir le numéro de *L'Année sociologique* (1987) consacré aux "sociologues face aux mutations de la famille", les nombreux numéros de la revue française *Dialogue* consacrés au thème "famille", sans oublier, bien sûr, la revue *Journal of Marriage and the Family*.

colloques<sup>2</sup> organisés sur ce sujet depuis le milieu des années quatre-vingt, le confirment. La recherche sur la famille se heurte cependant, à l'heure actuelle, à un ensemble de difficultés théoriques et méthodologiques qui vont de la définition même de l'objet d'analyse au développement d'outils de mesure nécessaires à l'étude des dynamiques familiales. Comment peut-on en effet définir la famille, ou plutôt les familles, dans un contexte de forte mouvance conjugale ? Et comment peut-on aborder l'étude de la dynamique familiale à partir des données et des méthodologies disponibles ?

L'objectif de cet article est d'essayer de formuler un certain nombre de définitions opérationnelles des différents types de familles existants, d'évaluer dans quelle mesure les données et méthodes disponibles permettent de traduire empiriquement ces concepts, et de suggérer les modifications qui s'imposent au chapitre de la collecte des données, le cas échéant. Pour cela, nous proposons d'effectuer une synthèse critique des travaux récents parus dans le domaine de la sociologie et de la démographie de la famille. Plus précisément, notre discussion sera organisée autour des notions de *familles monoparentales* et de *familles composées* (communément appelées "familles reconstituées"), qui nous forcent à revoir les présupposés théoriques attachés au concept de la *famille nucléaire*. Mais avant, voyons brièvement les changements démographiques qui sont à la base des transformations familiales majeures observées au cours des deux dernières décennies.

---

<sup>2</sup> A titre d'exemple, citons, pour le Canada, le colloque *Crise de la famille, crise démographique?*, tenu à Ottawa en novembre 1986 (voir Légaré, Balakrishnan et Beaujot, 1989); pour le Québec, le *Premier Symposium sur la famille*, qui a lieu à Trois-Rivières en octobre 1991, et le colloque sur *La famille contemporaine*, organisé par l'Institut québécois de recherche sur la culture et le Musée de la civilisation à Québec en 1989 (voir Lemieux, 1990); hors du Canada, le colloque de l'Association internationale des démographes de langue française tenu à Genève en 1984, dont les communications ont été publiées sous le titre *Les familles d'aujourd'hui* (1986); le Séminaire sur les nouvelles formes de vie familiale, organisé par l'Union internationale pour l'étude scientifique de la population à Vaucresson en 1987, dont l'ouvrage *La famille dans les pays développés* (Prioux, 1990) présente les communications; les Rencontres annuelles du Groupe de recherche sur la famille qui se tiennent en France depuis 1989.

## LA TOILE DE FOND DES TRANSFORMATIONS FAMILIALES<sup>3</sup>

Parmi les changements qui ont modifié la configuration des familles, les transformations des pratiques en matière d'union occupent une place prépondérante. Depuis le début des années 1970, en effet, la nature et la durée des relations conjugales ont évolué de façon radicale (Dandurand, 1988). D'une part, on assiste à une chute marquée de la nuptialité ainsi qu'à un report net de l'âge au mariage parmi les générations récentes au Québec et au Canada (Péron et al., 1986, 1987a, 1987b). D'autre part, l'instabilité des unions s'est passablement accrue au cours des dernières décennies. La divortialité a enregistré une progression fulgurante depuis la promulgation de la loi sur le divorce par le Parlement canadien en 1968. Certains estiment que pas moins de 40 % des mariages contractés récemment pourraient se solder par un divorce. Quant aux unions libres, elles paraissent encore plus fragiles: seulement une union sur trois environ survivrait comme telle au-delà de dix ans (Burch et Madan, 1986).

Le recul de la nuptialité et l'instabilité croissante des unions ne traduisent pas nécessairement, cependant, une moins grande attirance envers la vie de couple (Dandurand, 1988). La progression importante des unions libres, comme première forme d'union chez les jeunes ou encore comme alternative au remariage à la suite d'un divorce parmi les générations d'âge moyen, confirme l'attraction qu'exerce toujours la vie à deux auprès des individus (Audirac, 1986). A ce chapitre, une étude sur le divorce a montré que la montée de ce type de rupture d'union ne doit pas être interprétée comme signifiant la mort de la vie de couple mais plutôt comme reflétant un changement profond du sens du mariage (Kellerhals et al., 1985). L'union légitime se vivrait de plus en plus souvent sur un mode analogue à celui de l'union libre (Kellerhals et Roussel, 1987); dans l'un et dans l'autre cas, semblerait émerger "un nouveau type d'union, centrée sur le

---

<sup>3</sup> Cette section s'inspire largement d'un article qui doit paraître sous peu dans la revue *Plan Canada* (voir Germain et Le Bourdais, 1991).

couple, contractuelle, moins disposée à fonder une famille qu'auparavant" (Kellerhals et al., 1985:811).

Ces transformations du lien conjugal ont un impact majeur, dont on ne perçoit encore que les premiers effets sur les relations parentales qui se tissent à l'intérieur des familles (Dandurand et St-Jean, 1988). La désinstitutionnalisation des unions a fait croître de façon spectaculaire la fraction des naissances qui se produisent en dehors du cadre d'un mariage légal (Desplanques, 1986; Duchesne, 1991). Représentant 8 % du total des naissances vivantes enregistrées au Québec en 1971, ce type de naissances comptait pour 36 % de cet ensemble en 1989 (Duchesne, 1991). Naître hors mariage n'est cependant plus synonyme de naître hors famille puisqu'une fraction importante de naissances surviennent aujourd'hui chez des couples non mariés.

Par contre, la montée de l'instabilité conjugale fait que l'enfant, quel que soit le cadre légal de sa naissance, subit de plus en plus fréquemment et de plus en plus tôt au cours de sa vie la perte de la coexistence quotidienne avec l'un de ses parents, plus probablement son père (Bourguignon et al., 1985; Duchesne, 1989; Marcil-Gratton, 1989). Non seulement les enfants d'aujourd'hui sont-ils plus susceptibles de vivre la désunion de leurs parents, ils font aussi face à des contextes familiaux de plus en plus changeants et ils doivent s'adapter rapidement et fréquemment à la présence au foyer d'un nouveau parent qui n'est pas biologiquement le leur (Bumpass, 1984). Selon les données de l'Enquête sur la famille menée au Canada en 1984, 17 % des enfants nés entre 1971 et 1973 auraient ainsi vu le mariage de leurs parents se rompre et auraient connu la vie en famille monoparentale avant d'atteindre l'âge de dix ans, comparativement à moins de 10 % des enfants des générations 1961-1963. Plus de la moitié des premiers ayant connu une rupture d'union auraient célébré leur dixième anniversaire dans une famille composée; parmi ceux-ci, un enfant sur cinq aurait vécu un deuxième épisode de vie en famille monoparentale et un sur dix aurait même eu le temps d'appartenir à une seconde famille composée avant d'avoir dix ans (Marcil-Gratton, 1988). Les transformations notées au chapitre de la

conjugalité font donc éclater le modèle "traditionnel" de la famille nucléaire stable et elles conduisent à une diversification croissante des relations parents-enfants.

On observe, par ailleurs, des changements importants du côté de la fécondité (Desplanques, 1988; Mathews, 1984; Romaniuc, 1989) qui se répercutent inévitablement au niveau de l'organisation des familles. L'âge des mères à la première naissance a augmenté. En même temps, la taille des familles se réduisait considérablement, suite à l'effondrement de l'indice synthétique de fécondité qui passait, par exemple au Québec, de 3,07 enfants par femme en 1965 à 1,41 enfant en 1987 (Rochon, 1991:93). Cette chute de la fécondité a pour effet de rétrécir la taille de la fratrie; ce faisant, elle contribue à produire des générations d'enfants qui sont soit des aînés, des benjamins ou des enfants uniques, et qui ne peuvent, par conséquent, compter sur un réseau plus large de frères et de soeurs (Duchesne, 1989; Marcil-Gratton, 1988).

Si le réseau de sociabilité de l'enfant se réduit du point de vue de sa famille nucléaire d'origine, les comportements conjugaux des parents d'aujourd'hui pourraient toutefois avoir pour effet de l'élargir par l'ajout d'une parenté composée comprenant demi-frères, demi-soeurs, beaux-parents ou beaux-grands-parents. Les transformations familiales induites par les changements notés dans les comportements conjugaux des parents ne recèlent pas seulement des traumatismes pour les enfants comme ont pu le laisser croire nombre d'études en socio-psychologie de l'enfance (pour une revue, voir Coleman et Ganong, 1990; pour une critique, voir Théry, 1987). Cette "effervescence" familiale peut aussi, comme l'écrit Pitrou (1990:226) "créer des richesses grâce à une possibilité de renouvellement des personnes qui la vivent, ne serait-ce que parce que le réseau familial s'élargit et se diversifie" lorsque les rapports des enfants avec les deux réseaux de parenté se maintiennent au-delà de la séparation des parents.

Enfin, parmi les changements importants ayant modifié l'environnement familial d'aujourd'hui, il faut mentionner l'accroissement notable de la participation des femmes au marché du travail. En donnant une plus ou moins grande autonomie

financière à un certain nombre d'entre elles, le travail salarié a sans aucun doute constitué un facteur-clé dans la montée des ruptures d'union observée au cours des deux dernières décennies (Bastard et Cardia-Vonèche, 1984). A l'heure actuelle, près de 60 % des mères d'enfants de moins de six ans occuperaient un emploi au Canada (Ram, 1989), comparativement à 47 % en 1981 et 28 % en 1971. Une des conséquences de cette hausse de l'activité féminine est le transfert, du moins partiel, des responsabilités éducatives, traditionnellement assumées par la mère, à d'autres agents à l'intérieur ou à l'extérieur du réseau de parenté (Fortin, 1987; Kempeneers, 1987; Lapierre-Adamcyk et Marcil-Gratton, 1986). Selon des recherches récentes, ce transfert deviendrait de plus en plus fréquent et il se produirait de plus en plus tôt dans la vie de l'enfant (Toulemon et Villeneuve-Gokalp, 1988; Marcil-Gratton, 1988).

Les diverses études qui ont été menées au Québec (Le Bourdais et al., 1987), au Canada (Marshall, 1990) ou ailleurs dans d'autres pays occidentaux (Nave-Herz, 1989; Kalleberg et Rosenfeld, 1990; Menaghan et Parcel, 1990) montrent toutefois que la présence des femmes en emploi a peu changé les règles du partage du travail domestique à l'intérieur du couple ou de la famille. Même si depuis le début des années 80, les hommes ont tendance à prendre un peu plus en charge certaines tâches (vaisselle, courses ou cuisine), les femmes continueraient d'être les principales responsables du travail domestique, quel que soit leur statut d'emploi (Zarca, 1990). L'exercice d'un emploi à temps partiel pourrait même, dans certains cas, renforcer la division traditionnelle des tâches à l'intérieur de la famille, les femmes tendant à réinvestir dans le domestique, au bénéfice de leur conjoint, toute diminution de leur temps de travail salarié (Pitrou, 1987a).

Au total, l'émergence de pratiques d'union et de parentalité échappant au modèle de la famille intacte (nucléaire) ou aux cadres légaux et institutionnels remet en cause les concepts théoriques et les outils méthodologiques dont nous disposons pour entreprendre l'étude sociologique et sociodémographique de la famille (Le Bourdais, 1989; Théry, 1987). En fait, l'accroissement de ce qu'il est

convenu d'appeler les *familles monoparentales* (particulièrement celles résultant d'une rupture volontaire d'union) et les *familles composées* nous oblige à réviser les notions de couples, de parents et de familles et rend, du coup, désuètes plusieurs des données utilisées jusqu'alors pour en aborder l'analyse (Bawin-Legros, 1988; Duchêne, 1990; Festy, 1990; Kuijsten, 1990; McCarthy et Cherlin, 1990). Plus encore, l'étude de ces types de "famille" pose à la sociologie et à la démographie de la famille les principaux défis théoriques et méthodologiques auxquels est confronté ce champ de recherche.

## **LES FAMILLES MONOPARENTALES**

Les familles monoparentales constituent depuis quelques années un objet d'étude privilégié pour nombre de chercheurs en sciences humaines. Pourtant, le phénomène auquel réfère le concept de monoparentalité - qui n'apparaît dans la littérature qu'à partir des années 1970 - n'est pas nouveau; les diverses études réalisées dans le domaine de la démographie historique en témoignent (voir par exemple, Légaré et Desjardins, 1991). Cependant, la monoparentalité a pendant longtemps été considérée marginale et, jusqu'à tout récemment, elle faisait l'objet d'une désapprobation sociale d'autant plus forte qu'elle se conjugait avec l'état de "filles-mères".<sup>4</sup> Aussi, est-ce à la fois la configuration nouvelle prise de nos jours par la "monoparentalité" et sa plus grande visibilité sociale qui expliquent l'intérêt marqué qu'on lui porte maintenant.

L'importance de la monoparentalité au Canada a beaucoup varié au cours des dernières décennies. Entre 1941 et 1966, la proportion des familles monoparentales parmi l'ensemble des familles canadiennes a d'abord diminué à la faveur d'une baisse du nombre d'unions dissoutes par la mortalité d'un conjoint (Le Bourdais et Rose, 1986a). Par la suite, le mouvement contraire s'est

---

<sup>4</sup> Au Québec, un programme gouvernemental mis en branle sous l'ère duplessiste pour venir en aide à ces femmes les désignait par l'expression "mères nécessiteuses" (voir Vaillancourt, 1988).

enclenché: la montée en flèche de la divortialité et des séparations à partir des années 1970 a fait croître de 130 % entre 1966 et 1986 le taux de monoparentalité, tandis que les familles biparentales augmentaient de 42 % seulement durant cette même période. Aussi, 13 % des familles canadiennes (avec ou sans enfant) vivaient en situation de monoparentalité en 1986 comparativement à 8 % en 1966, approchant ainsi le niveau record de 14 % enregistré en 1931 (Moore, 1987).

Les transformations matrimoniales observées dans les sociétés développées au cours du dernier quart de siècle sont étroitement liées à l'émergence d'une nouvelle catégorie de mères seules, qui ne sont plus des filles-mères ou des veuves, mais plutôt des "mères sans alliance", c'est-à-dire des mères ayant rompu leur union (légitime ou non) et ayant obtenu la garde de leur(s) enfant(s) (Dandurand et St-Jean, 1988). Ainsi, alors qu'en 1951 les veuves et les femmes divorcées représentaient 66 % et 3 % respectivement des femmes chefs de famille monoparentale au Canada, trente-cinq ans plus tard en 1986, la situation s'est complètement inversée: les veuves ne comptent plus que pour 28 % des mères seules, tandis que les femmes divorcées ou séparées en représentent dorénavant 57 % (Moore, 1987).

Les changements notés au chapitre de la conjugalité ont favorisé la mise en place d'une "nouvelle monoparentalité", marquée sous le sceau de la féminisation des responsabilités parentales, et du rajeunissement et de l'appauvrissement des parents uniques (Dandurand et St-Jean, 1988). En 1986 par exemple, 82 % des chefs de familles monoparentales étaient des femmes, et près du tiers d'entre elles avaient moins de 35 ans (Statistique Canada, 1987). La majorité de ces familles à chef féminin vivaient dans des conditions de vie précaires (voir, entre autres, Le Bourdais et Rose, 1986a, 1986b; Beaudoin et al., 1987). En 1985, 60 % des familles monoparentales sous la conduite d'une femme disposaient d'un revenu inférieur au seuil de faible revenu fixé par Statistique Canada, et leur revenu moyen représentait moins de la moitié de celui des familles époux-épouse ayant des enfants (Moore, 1987). Comme ces

femmes chefs de famille proviennent plus souvent que les pères seuls de groupes socio-professionnels défavorisés, il y a tout lieu de croire cependant qu'une partie des problèmes matériels qu'elles rencontrent "ne tiennent pas tant à l'absence d'un conjoint qu'au fait de leur position sociale spécifique" (Le Gall et Martin, 1987a: 29). D'où la nécessité de tenir compte des caractéristiques particulières des mères seules.

Les familles monoparentales ont, par ailleurs, fait l'objet de nombreuses études psychologiques et psychosociales. Les questions d'ajustement et de santé mentale des enfants au-delà de la rupture des parents ont beaucoup retenu l'attention des chercheurs. Comparant les comportements des enfants de famille monoparentale à ceux des enfants de famille nucléaire intacte, les recherches ont d'abord mené à un premier bilan fort négatif de la monoparentalité (voir Claes, 1989). On peut douter cependant de la pertinence et de la validité des résultats de ces recherches qui considèrent comme des tous monolithiques les familles monoparentales d'une part, et les familles nucléaires de l'autre, sans égard aux caractéristiques spécifiques (situation économique, catégorie socio-professionnelle du parent, nature des relations entre les parents, etc.) des diverses unités les composant. Comme l'écrit Roussel, cette approche considère

le divorce comme une réalité univoque et ses effets sur l'enfant comme mécaniques (...). La variété des conflits, dans leur durée, leur intensité, leur nature, la diversité des attitudes parentales, le souci, présent ou non, de tenir le plus possible l'enfant à l'écart des tensions, toutes ces caractéristiques créent des situations différentes et induisent chez l'enfant des conséquences difficilement comparables. La première conclusion qui s'impose est donc qu'il n'existe pas, parmi les enfants, une catégorie homogène dont le trait principal serait que leurs parents sont divorcés (Roussel dans Bourguignon et al., 1985:4).

En fait, si le vocable "famille monoparentale", popularisé au début des années 1970, a permis une certaine déstigmatisation de situations parentales autrefois condamnées, cette dénomination est aujourd'hui remise en cause par nombre de chercheurs (Dandurand et Saint-Jean, 1988; Lefaucheur, 1988a, 1988b; Le Gall et Martin, 1987a). Leur constat est sévère: cette catégorie dénomminative serait inapte à traduire la réalité familiale contemporaine, autant celle des enfants qui

ne vivent pas au quotidien avec leurs deux parents, que celle de leurs parents séparés. La pluralité des situations monoparentales observées, la place et la durée relative qu'elles occupent dans l'itinéraire familial des individus concernés rendraient pratiquement caduque cette catégorie englobante qui, justement, tend à occulter cette diversité.

Le concept de "famille monoparentale" a néanmoins permis de documenter dans le temps l'évolution de la "monoparentalité traditionnelle" à partir des données provenant des recensements. En ce sens, il décrit passablement bien la situation vécue par les "mères célibataires" et les veuves avec enfants. Centrée sur l'unité résidentielle, cette catégorie ne peut toutefois rendre compte du phénomène de la "nouvelle monoparentalité" associée aux ruptures volontaires d'unions. Le qualificatif "monoparental" ne reflète pas, en effet, la bi-parentalité (au moins de droit) exercée par le parent biologique non gardien (Lefaucheur, 1988b).

En effet, la parentalité ne cesse pas nécessairement de s'exercer une fois la dyade conjugale rompue. Souvent les ex-conjoints, liés par leurs enfants, maintiendront des relations plus ou moins suivies et se partageront la prise en charge des enfants, lesquels circuleront d'un foyer à l'autre. Dans ces conditions, il serait sans doute plus exact, à la suite de Lefaucheur (1988a), de parler de "ménages monoparentaux" et de "familles bifocales" ou même "multiparentales" pour décrire ces modes de fonctionnement familiaux. Comme elle l'écrit,

l'enfant qui est "gardé" dans un foyer monoparental a deux parents vivants, et donc au moins potentiellement deux foyers parentaux; il se trouve même inclus dans un réseau "parental-familial" élargi aux nouveaux époux, compagnons ou partenaires (légalement et/ou statistiquement "invisibles") de ses parents, ainsi qu'à leurs enfants éventuels, voire à leurs parents (Lefaucheur, 1988a: 4).

La majorité des données disponibles (recensements, enquêtes à grande diffusion) ne permettent malheureusement pas de distinguer ces formes d'organisation familiale, encore moins de faire le lien entre les deux foyers

parentaux entre lesquels l'enfant circule (voir Golini, Menniti et Palomba, 1987). Elles autorisent tout au plus la mesure, à un point donné dans le temps, de l'incidence d'un type de "famille monoparentale" bien précis: celui défini en fonction du critère de la cohabitation parent-enfant.

Le Canada n'échappe pas à cette règle. La définition officielle retenue par Statistique Canada lors des recensements est fondée sur la notion de ménage. Elle comprend toute personne qui vit sans conjoint et avec au moins un enfant célibataire (sans conjoint, ni enfant), quel que soit son âge. Cette définition n'est pas, on l'a vu, sans poser problème. Qui, par exemple, se déclare "parent seul" au recensement lorsque les deux parents séparés partagent la garde des enfants ? La mère, le père, ou les deux parents ? En fait, dans la mesure où "ce n'est pas tant l'union qui prédétermine la famille", que l'enfant lui-même", il est vain d'espérer appréhender correctement le phénomène des familles monoparentales à partir de données qui ne permettent pas de cerner les responsabilités effectives assumées par chacun des ex-conjoints et la manière dont l'enfant se positionne par rapport à eux (Le Gall et Martin, 1987a: 115) Clairement, des critères autres que la notion de résidence doivent être introduits pour aborder l'étude de ce phénomène.

L'analyse des situations monoparentales ne saurait, par ailleurs, reposer sur la seule utilisation des données de recensement; elles fournissent tout au plus une série de portraits instantanés de ménages monoparentaux à différents points dans le temps. Compte tenu de la mobilité conjugale croissante, le phénomène de la monoparentalité ne peut être compris que resitué "dans le déroulement d'une trame" (Le Gall et Martin, 1987a:91), que s'il est vu comme un "moment" à l'intérieur d'une trajectoire ou d'un cycle de vie. L'analyse de cette dynamique nécessite le recours à des données longitudinales (rétrospectives ou de type "panel"). Elle ne va pas toutefois sans soulever des difficultés méthodologiques de taille lorsqu'il s'agit, par exemple, de recréer à rebours les mouvements d'entrée et de sortie de l'état de parent seul, et ce à partir d'enquêtes

rétrospectives ayant recueilli l'histoire matrimoniale et reproductive des individus (Le Bourdais, 1988).

Par conséquent, très peu d'études ont tenté de mesurer la durée de vie des familles monoparentales et ont essayé de les resituer dans les histoires de vie des individus. Moore est une des rares chercheurs à avoir mené des études sur le sujet au Canada. Elle a montré que si seulement 16 % des mères rejointes par l'Enquête sur la famille en 1984 vivaient en situation monoparentale à ce moment, environ 26 % des répondantes ayant eu des enfants s'étaient déjà retrouvées seules à la tête de leur famille avant cette date (Moore, 1989a). La durée moyenne du premier épisode de monoparentalité chez les femmes s'établirait à cinq ans et demi environ (Moore, 1988), révélant ainsi l'aspect transitoire de ce statut familial. Douze pour cent des femmes auraient assumé le rôle de chef de famille monoparentale pendant une courte période de moins de six mois, alors qu'une proportion un peu plus élevée d'entre elles aurait gardé ce statut plus de dix ans (Moore, 1989a).

Une recherche récente que nous avons réalisée montre, par ailleurs, que la formation d'un couple constitue l'issue la plus fréquente des épisodes monoparentaux: le mariage et l'union libre auraient mis fin à cette situation dans près de 40 % et 25 % des cas respectivement (Desrosiers et al., 1991a). Les événements à l'origine de la situation monoparentale, et surtout l'âge auquel les femmes se sont retrouvées seules à la tête de leur famille, détermineraient fortement la durée de l'épisode de monoparentalité et à la façon dont celui-ci prendra fin (Desrosiers et al., 1991b; Moore, 1989b; McCarthy et Cherlin, 1990). Enfin, notre étude révèle que si les comportements observés en 1984 se maintenaient, une femme sur trois connaîtrait l'expérience de la monoparentalité au cours de sa vie (Desrosiers et al., 1991a).

Vue sous cet angle longitudinal, la monoparentalité, plus qu'une destination, semble ainsi inaugurer un ensemble de "trajectoires familiales et individuelles variées", qui seront dans certains cas, "constituées de plusieurs séquences et transitions" (Le Gall et Martin, 1991:61). Dès lors, ressortent à nouveau les

limites des statistiques officielles (recensement, état civil) qui, en ne donnant qu'une image instantanée des situations familiales, ne permettent pas d'aborder dans sa dynamique l'étude "des monoparentalités" et, par ricochet, d'en évaluer les incidences réelles sur les conditions de vie des individus (Kuijsten, 1990).

Il est donc clair que pour renouveler la connaissance du phénomène, il nous faut non seulement réviser la notion usuelle de monoparentalité mais encore disposer de données longitudinales qui relatent l'histoire familiale des individus (Duchêne, 1990:122). Nous y reviendrons. Mentionnons, pour l'instant, que l'émergence de nouveaux types d'union, tels les "couples stables non cohabitants" (LeGall et Martin, 1988) - aussi appelés *LAT* (Living Apart Together) dans la littérature anglophone (Trost, 1990) -, et de nouvelles configurations familiales comme les familles composées dont l'ampleur a été révélée dans certaines études étrangères (Crosbie-Burnett et al., 1988; Théry, 1987), illustre avec acuité les problèmes de définition auxquels se heurtent les chercheurs oeuvrant dans le domaine de la famille.

## **LES FAMILLES COMPOSÉES**

La notion de "famille composée" (parfois appelée famille "reconstituée" ou "recomposée") ne renvoie pas à une définition très claire dans la littérature. On désigne généralement sous ce vocable toute unité regroupant "au moins un enfant vivant avec un parent naturel et un beau-parent" (Duchêne, 1990:120). Voilà décrite en peu de mots une forme familiale spécifique qui "conjugue deux modes de relation adulte-enfant dans un même couple" (Théry, 1987:119). Cette définition peut paraître relativement simple. Cependant, comme on le verra, l'étude des "familles composées" soulève des enjeux majeurs qui vont de la dénomination même de l'objet de recherche à sa mesure, à partir de données qui le rendent, par moment, invisible.

Les familles composées, au sens défini plus haut, ne constituent pas un phénomène nouveau des sociétés occidentales. Au contraire, comme le note

fort à propos Théry (1987:123), le remariage était quasiment "force de règle" aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles en France, en raison de la mortalité élevée prévalant à l'époque. Dans un tel contexte, le fait pour un enfant de vivre avec un beau-parent était chose fréquente.

Ce qui est passablement nouveau, par contre, c'est la formation de familles composées suite à la remise en union d'un parent divorcé ou séparé. En France, ce mouvement s'enclenchera assez tôt avec le rétablissement du divorce en 1884 (Théry, 1987). Dans les autres pays occidentaux, il sera plus tardif. Au Canada, il faudra attendre les années soixante-dix pour assister à l'apparition de ce phénomène, rendu possible par l'adoption de la loi sur le divorce en 1968 et la progression des unions libres. Les évolutions conjuguées de la mortalité et de la conjugalité mèneront d'abord à une diminution du nombre de "familles composées", suivie par la suite d'une hausse de ce type d'unités familiales dorénavant marquées sous le signe de la diversité. On ne connaît toutefois pas l'ampleur réel de ce mouvement, les données nécessaires à cette mesure étant inexistantes.

Fait paradoxal, si le phénomène des familles composées induites par divorce est assez ancien dans certains pays, les recherches dans ce domaine sont passablement récentes. De plus, on ne peut qu'être frappé par l'absence de mots dans la littérature scientifique ou le langage populaire pour traduire cette organisation familiale (Crosbie-Burnett, 1988; Théry, 1987)<sup>5</sup>. Le terme de beau-parent, par exemple, renvoie à un ensemble de situations fort diverses; il réfère tout aussi bien au nouveau conjoint du père ou de la mère d'un individu, qu'aux parents de son propre conjoint. Comme le mentionnent Crosbie-Burnett et al. (1988), aucun terme n'existe, par ailleurs, pour décrire les relations spécifiques

---

<sup>5</sup> La littérature anglophone dispose d'un mot usuel, la *stepfamily*, pour décrire ce type de famille; selon Théry (1987), cela expliquerait peut-être la tradition plus ancienne de recherche dans ce domaine aux États-Unis. Pas plus qu'en français cependant, ce terme n'est dépourvu d'ambiguïté. Il tirerait son origine "d'un vieux mot anglais (*steop*) qui désigne l'orphelin" et non, contrairement à une idée répandue, de "la racine *staep* qui a donné en anglais *step* (la marche)" (Théry, 1987:121).

des familles composées, telles celles qui existent entre la mère d'un enfant et sa belle-mère (c'est-à-dire la conjointe du père). Bref, on le voit, la dénomination même de cet objet de recherche fait problème.

Les premières recherches sur le sujet, menées aux États-Unis, datent du milieu des années cinquante. Jusqu'à la fin des années soixante-dix, celles-ci s'inscriront en majorité dans le champ de la psycho-sociologie de la famille et elles aborderont l'étude des familles composées (induites par veuvage ou par divorce indistinctement) sous l'angle des problèmes d'ajustement et de déviance qu'elles créeraient comparativement à la famille nucléaire traditionnelle. En fait, le terme "*reconstituted family*", employé communément dans cette littérature, traduit bien l'idée que la famille nucléaire intacte, que l'on tente de *reconstituer*, représente l'aune à laquelle les problèmes associés à la première seront mesurés. Ces études, basées sur des petits échantillons non représentatifs, ne tenant pas compte des caractéristiques des divers types de familles sous observation, généreront des résultats souvent contradictoires et surtout non généralisables (pour une revue, voir Coleman et Ganong, 1990; Théry, 1987).

Ce n'est véritablement qu'à partir des années quatre-vingt qu'émergera une nouvelle tradition de recherche, moins normative, et davantage centrée sur des études empiriques à grande échelle. Ces études se heurteront toutefois à un manque crucial de données. Aussi, peu de travaux aborderont directement l'analyse des familles composées, et lorsqu'on y fera référence, ce sera la plupart du temps via l'étude des remariages ou de l'après divorce (pour une revue, voir Théry, 1987).

Au Canada, aucune recherche à notre connaissance n'a porté spécifiquement sur les familles composées autrement que par le biais des enfants.<sup>6</sup> Sans doute est-ce en partie parce que les données officielles de l'état civil ou des

---

<sup>6</sup> L'étude de Marcil-Gratton (1988) s'est attachée, par exemple, à estimer la proportion d'enfants de diverses générations qui, avant d'atteindre l'âge *x*, vivront avec une mère seule, dans une famille composée, etc.

recensements permettent mal d'en aborder l'analyse. En effet, pour évaluer à un moment donné le nombre de familles composées au sens où nous l'avons défini précédemment, il faut pouvoir disposer de l'histoire matrimoniale et génésique de chacun des deux conjoints. Or, le recensement canadien, à l'instar de la majorité des recensements effectués ailleurs dans le monde, ne collecte que très peu de données longitudinales sur l'histoire de vie des individus. En outre, plusieurs des données nécessaires à cette analyse n'ont pas été recueillies par le passé.<sup>7</sup> Aussi, est-il impossible à l'heure actuelle d'estimer avec précision le nombre de familles composées vivant au Canada.

Des travaux préliminaires que nous avons menés à partir des données du recensement canadien de 1981 et de l'Enquête sur la famille réalisée par Statistique Canada en 1984, nous amènent à estimer de façon grossière à 10 % environ la proportion de familles composées parmi l'ensemble des familles avec enfants; celles-ci sont définies comme regroupant les unités familiales où l'un des conjoints n'est pas le parent biologique (ou adoptif) d'au moins un des enfants présents (Dupont et Le Bourdais, 1991). Dans une perspective longitudinale, nous avons montré ailleurs qu'une femme sur six risque d'appartenir à un moment ou l'autre de sa vie à une famille composée si les comportements des Canadiennes âgées de 18-65 ans rejointes en 1984 par l'Enquête sur la famille se maintiennent dans l'avenir (Desrosiers et Le Bourdais, 1991). En fait, comme l'incidence de ce type de famille est nettement plus forte dans les générations récentes, il y a tout lieu de croire que cette proportion sera plus élevée parmi les jeunes femmes d'aujourd'hui.

Ces résultats sont nettement plus faibles que les pourcentages établis aux États-Unis à partir de données d'enquêtes. En 1980, la proportion de familles américaines comptant au moins un beau-parent parmi l'ensemble des couples

---

<sup>7</sup> Soulignons, à titre d'exemple, qu'on ne connaît les dates de naissance des enfants que pour les femmes vivant en union au moment du recensement ou ayant déjà été mariées; cette information n'a pas été recueillie auprès des femmes sans conjoint au recensement, qui ont eu un enfant hors union ou dans le cadre d'une union consensuelle.

mariés avec enfants a été estimée à 16 % (Moorman et Hernandez, 1989), et elle s'établissait à 17 % en 1987 (Glick, 1989). Certes, les données des deux pays ne sont pas directement comparables puisque les unions libres sont incluses dans nos analyses, alors qu'elles ne le sont pas dans les études américaines. Il y a tout lieu de croire néanmoins que le phénomène des familles composées est plus fréquent chez nos voisins du sud (McCarthy et Cherlin, 1990).

En dehors des États-Unis, peu de pays disposaient jusqu'à tout récemment de sources de données autres que les recensements pour approcher l'étude des transformations familiales. Cette situation a eu pour effet d'empêcher la mesure du phénomène des familles composées. Pis encore, le recours aux recensements qui ne distinguent pas les premières unions des unions subséquentes, et les enfants naturels des beaux-enfants, a rendu invisible ce type de familles. Cette pratique des statisticiens de la population est révélatrice de la "relative indéfinition des rôles et des relations" qui touche les membres des familles composées (Théry, 1987:134). Elle reflétait jusqu'à tout récemment l'imposition de la famille nucléaire intacte comme modèle familial dominant dans notre société et le désir, tant des chercheurs que des individus, de s'y conformer ou de former des unités familiales qui lui ressemblent (Coleman et Ganong, 1990).

Aujourd'hui, de plus en plus de chercheurs s'entendent sur la nécessité d'examiner plus à fond la spécificité des familles composées et d'en revoir la définition. Comme l'écrit Théry,

*l'une des raisons qui ont incité les chercheurs, quelle que soit leur discipline, à distinguer de plus en plus nettement les secondes unions après divorce des secondes unions après veuvage, est qu'elles diffèrent non seulement par leur origine mais par la configuration même des liens familiaux qu'elles organisent, en présence d'enfants de la première union. Les murs du foyer enclosent le groupe domestique, mais la porte en reste comme entrebâillée pour les incursions et excursions qui traduisent la permanence, même sous des formes considérablement transformées, des relations dont hérite la "famille reconstituée" après divorce, et qui participent de sa spécificité (Théry, 1987:139).*

Par opposition à la famille composée qui, après veuvage, se créait à partir d'une famille amputée définitivement d'un de ses membres ou, si l'on veut, d'une de ses composantes, la famille composée après divorce diffère en ce qu'elle se construit par l'ajout d'un nouveau membre.

Certes, plusieurs travaux antérieurs ont montré que la prise en charge des enfants par les deux parents est loin d'être toujours égale suite à la rupture d'union. Dans la majorité des cas, la mère assumera la charge des enfants au quotidien, et le père naturel ou biologique n'entreprendra bien souvent que peu ou prou de relations avec ceux-ci (voir, par exemple, Dandurand et Saint-Jean, 1988). Sauf exception, le parent non gardien n'en perd pas cependant pour autant ses privilèges (au moins de droit) de garde et de visite. Il pourra toujours après quelques années d'absence revoir ses enfants et peut-être même, dans certains cas, en assumer la garde. C'est du moins ce que suggèrent diverses études où l'on a montré que la cohabitation avec le père s'accroît avec l'âge des enfants (Careau et al., 1987; Léridon et Villeneuve-Gokalp, 1988).

L'approche qui conçoit la famille composée comme étant formée de deux foyers parentaux entre lesquels les enfants circulent, repose sur un changement de perspective fondamental. Elle suppose que l'étude des relations familiales soit abordée par le biais de la circulation des enfants entre deux foyers, entre deux ménages, et non simplement à partir de la notion de résidence avec le parent gardien (Pitrou, 1987b; Théry, 1987). Du coup, le concept même de ménage, comme entité économique regroupant une ou plusieurs unités familiales, vacille (Théry, 1987). Par le biais de la circulation des enfants et leur prise en charge entre deux ménages, la famille en vient en fait à déborder et à recouvrir la notion du ménage. Ce changement de perspective, on s'en doute, n'est pas sans entraîner des modifications importantes au chapitre de la collecte des données; nous y reviendrons plus loin. Il a aussi pour effet de modifier radicalement la définition même des familles composées proposée en début de section, à tout le moins pour les familles d'après séparation ou divorce.

En effet, la définition de base avancée est tout à fait inapte à rendre compte de la réalité des "nouvelles" familles composées résultant d'une rupture d'union. Basée sur la notion de résidence de l'enfant avec le parent gardien et son conjoint, elle a pour effet, par exemple, d'exclure la famille composée suivante: un enfant résidant avec sa mère seule les jours de semaine, et habitant avec son père et sa nouvelle conjointe les fins de semaine. L'approche par le biais des enfants comme outil d'analyse permet pourtant de découvrir une famille composée formée de deux noyaux résidentiels: un "foyer monoparental" organisé autour de la mère, et un "foyer bi-parental composé" formé autour du père, comme Lefaucheur (1988b) nomme cette unité familiale pour la distinguer des "foyers bi-parentaux simples". Glick (1989) propose une démarche similaire, centrée non seulement sur le ménage principal de résidence mais incluant aussi l'autre unité biparentale, pour aborder l'étude des familles composées. Pour faire sens, elle devrait toutefois s'appuyer sur une analyse empirique des relations concrètes que les enfants entretiennent avec leurs deux parents séparés. Car s'il est incohérent de ne pas considérer comme famille composée deux ménages parentaux séparés qui se partagent la charge d'un enfant, il est sans doute tout aussi illogique d'envisager comme appartenant à un réseau familial composé un enfant qui ne verra jamais son parent non-gardien. Bref, on le voit, au-delà d'une simple question théorique, la notion de famille composée pose aussi le problème de son opérationnalisation.

## **POUR UNE APPROCHE OPÉRATIONNELLE DES FAMILLES**

Ce qui frappe suite à ce retour sur les notions de *famille monoparentale* et de *famille composée*, c'est, comme l'écrit Dandurand,

que les deux composantes principales de la famille, *la conjugalité et la parentalité*, ont connu un changement analogue: ils sont tous deux devenus *plus délibérés* (Dandurand, 1990:57).

D' un côté, le divorce et la progression des unions libres ont permis aux individus de rompre des *mariages malheureux* et de former des unions sur une base

d'avantage contractuelle. De l'autre, l'apparition de méthodes contraceptives efficaces a permis aux couples d'empêcher les naissances non désirées.

Cette évolution fait que l'entrée en union - libre ou légitime - n'est plus aujourd'hui synonyme de projet d'enfant pour le couple (Trost, 1990); l'existence des *DINKs* (Double Income No Kid), dont le mode de vie a été amplement décrit par les médias, en témoigne. D'un autre côté, elle signifie que la famille est "de moins en moins *associée* au projet conjugal" et plus directement liée "à la mise en oeuvre d'un projet d'enfant" (Dandurand, 1990:57). Par conséquent, l'approche utilisée depuis longtemps par les statisticiens de la population, qui consiste à privilégier le lien conjugal, plus particulièrement le mariage, dans les études sur la famille, devient désormais caduque.

De même, les liens de consanguinité sont tout aussi inopérants pour approcher la réalité multiforme des familles dans un contexte de forte mobilité conjugale. L'émergence de modèles familiaux variés suite aux ruptures d'unions amène, on l'a vu, un changement de perspective dans la façon d'aborder l'objet *famille*. Plutôt que le couple, c'est l'enfant qui ouvre maintenant la porte sur l'univers familial. Il permet de lier entre eux des foyers parentaux distincts formés à la suite d'une rupture volontaire d'union et de tenir compte de l'arrivée de "beaux-parents" qui s'ajoutent aux parents biologiques. Plus que la filiation biologique, ce seraient donc les responsabilités qu'assument les parents - biologiques ou *ajoutés* - au niveau de la prise en charge et de la socialisation des enfants qui contribueraient à définir la famille contemporaine (Pitrou, 1987b). Celle-ci pourra déborder le cadre physique du ménage (Höhn, 1990). Pour que le concept de famille soit véritablement heuristique, il faudrait pouvoir dissocier les notions de "parenté" et de "co-résidence", encore souvent confondues dans les statistiques officielles et le langage populaire (Lefaucheur, 1988b).

Ce changement de perspective théorique entraîne nécessairement des modifications importantes au chapitre de la collecte des données. Comme l'écrit Höhn (1990: 303), "dès que l'on veut rendre cette définition (de la famille) opératoire en statistique, les difficultés commencent". Le besoin de données

plus appropriées se fait donc pressant. Mais la tenue de nouvelles enquêtes sur le terrain nécessite au préalable que l'on forge des "définitions de travail". Des définitions "claires", ne s'inscrivant pas "dans des cadres normatifs", et "qui couvrent toutes les formes familiales, y compris les nouvelles situations domestiques, souvent informelles" (Höhn, 1990: 303).

C'est dans cette optique d'opérationnalisation du concept de famille que nous proposons la typologie présentée ci-après. Celle-ci est fondée sur les relations "théoriques" qui unissent parents, beaux-parents et enfants. Elle n'entre donc pas dans le détail des variations que peuvent prendre les configurations familiales selon le type d'enfants présents (demi-frère, demi-soeur, beau-frère, belle-soeur). Elle ne tient pas compte non plus des *pratiques* concrètes qui se tissent entre parents et enfants.

Le concept de famille avancé ici ne repose pas sur le critère de résidence. Celui-ci est réservé à la notion de foyer parental. Une famille pourra, par conséquent, englober deux foyers lorsque les deux parents vivent séparés.

Une première distinction oppose *famille biparentale* et *famille monoparentale*: le premier terme recouvre l'ensemble des configurations familiales où les deux parents biologiques<sup>8</sup> de l'enfant sont vivants, peu importe leur lieu de résidence; à l'opposé, la seconde expression renvoie aux situations où l'enfant n'a qu'un seul parent vivant. L'expression *famille monoparentale simple* est donc beaucoup plus restrictive que celle véhiculée usuellement: elle ne s'applique qu'aux seules familles rompues par veuvage ou encore à celles résultant d'une naissance hors union (les "maternités célibataires").

La référence à la notion de famille *simple* ou *composée* vise à distinguer, dans un deuxième temps, la présence ou non dans le réseau familial d'au moins un beau-parent (les nouveaux conjoints des parents biologiques). Ainsi, trouvera-t-on à la fois des familles biparentales et des familles monoparentales qui peuvent

---

<sup>8</sup> Y inclus les parents d'enfants adoptés.

## **ESSAI DE TYPOLOGIE DES CONFIGURATIONS FAMILIALES CONTEMPORAINES**

### **Famille biparentale simple**

- **Intacte:** comprenant un foyer biparental simple, où vivent les deux parents biologiques
- **séparée:** regroupant deux foyers monoparentaux simples, où les deux parents biologiques vivent chacun sans conjoint

### **Famille biparentale composée**

- **à un beau parent:** comprenant un foyer monoparental simple (parent biologique sans conjoint) et un foyer biparental composé (parent biologique avec un nouveau conjoint)
- **à deux beaux-parents:** regroupant deux foyers biparentaux composés (parents biologiques vivant avec de nouveaux conjoints)

### **Famille monoparentale**

- **simple:** un seul parent biologique vivant et sans conjoint (un foyer monoparental simple)
- **composée:** un seul parent biologique vivant et habitant avec un nouveau conjoint (un foyer monoparental composé)

être simples ou composées. Parmi les *familles biparentales simples*, on distingue deux formes d'organisation: l'une, la famille *intacte*, qui regroupe sous le même toit les deux parents biologiques des enfants; l'autre, la famille *séparée*, dont les parents biologiques vivent sans conjoint dans des foyers séparés. Les *familles biparentales composées* seront organisées autour de deux foyers distincts; la famille à *un beau-parent* regroupera un foyer monoparental simple et un foyer biparental composé, tandis que la famille à *deux beaux-parents* réfèrera à deux foyers biparentaux composés.

L'identification des catégories familiales décrites dans la typologie à un moment donné nécessite que l'on dispose de données sur la situation matrimoniale et parentale des deux parents biologiques des enfants, et non seulement sur un seul d'entre eux comme c'est souvent le cas dans les enquêtes à grande diffusion. Elle implique également que l'on ait pris soin de recueillir des informations semblables sur le nouveau conjoint du parent répondant.

Tel que mentionné précédemment, la typologie proposée est théorique en ce sens qu'elle n'intègre pas les pratiques des acteurs concernés. Celles-ci devraient cependant être examinées si l'on souhaite rendre compte véritablement de la réalité vécue par les familles. Toute nouvelle source de données doit, par conséquent, fournir non seulement les informations nécessaires à la reconstruction des différents types de famille identifiés, mais permettre également de décrire le réseau familial dans son fonctionnement, plus particulièrement en regard de la prise en charge des enfants (Dandurand, 1990; Pitrou, 1987b). La catégorie familiale observée dans les faits pourrait ainsi diverger de la configuration théorique lorsque l'enfant perd, par exemple, contact avec le parent non gardien (voir Léridon et Villeneuve-Gokalp (1988) qui montrent que cette situation est loin d'être marginale).

La typologie avancée ne tient pas davantage compte de la notion de durée qui est pourtant au coeur des trajectoires familiales. Elle ne fournit qu'un portrait transversal des configurations familiales observées à un moment donné. Compte tenu de la mobilité conjugale observée au cours des dernières

décennies, chaque situation familiale ne peut pourtant être analysée que comme un moment s'inscrivant dans une trajectoire: le résultat d'une histoire antérieure qui, à son tour, constitue le point de départ d'une nouvelle séquence. L'étude des transformations familiales ne saurait donc être approchée autrement que dans sa dynamique, c'est-à-dire à partir d'une lorgnette longitudinale (Höhn, 1990).

Les méthodes lourdes de collecte traditionnelle de données (état civil, recensement) s'avèrent tout à fait inadéquates à la poursuite de cette analyse (Festy, 1990; Kuijsten, 1990). D'une part, les statistiques de l'état civil ne permettent pas de dénombrer les événements qui se situent en dehors des cadres légaux, telles les unions libres. D'autre part, les recensements exhaustifs de population sont beaucoup trop onéreux pour permettre la collecte des histoires familiales (Duchêne, 1990). L'ajout de quelques questions sur les membres du ménage et sur les unions antérieures et les enfants issus de ces unions pour la personne-repère et son conjoint lors des recensements pourrait néanmoins fournir une photographie de la configuration des familles à divers points dans le temps.

Comme l'écrit Duchêne (1990:123), "la base idéale de données devrait reposer sur l'enregistrement continu de tous les événements qui impliquent, pour une famille, le passage d'un état vers un autre". Elle devrait donc, au minimum, contenir des informations sur l'histoire des unions libres ou légitimes (date d'entrée, de sortie, issue) et sur l'histoire des enfants (date de naissance ou d'entrée dans la famille, date de départ, lieu de destination, motif) des répondants. A défaut d'un tel enregistrement continu, le recours à des données d'enquête s'impose. Ces enquêtes pourront être rétrospectives, c'est-à-dire recueillir à rebours les événements constitutifs de la vie familiale des répondants et de leurs conjoints, ou de type *panel*, c'est-à-dire suivre les individus et les familles à mesure que s'écrit leur histoire. Chacune de ces deux stratégies comporte avantages et inconvénients (voir Höhn, 1990). Soulignons toutefois que les enquêtes rétrospectives, qui ne nécessitent pas de s'étaler sur une

longue période de temps et qui sont par le fait même moins coûteuses, ont été nettement plus nombreuses.

Les deux enquêtes rétrospectives menées en 1984, et portant l'une sur la famille, l'autre sur la fécondité, constituent un point tournant pour la recherche sur la famille au Canada. Recueillant pour la première fois les histoires matrimoniales et reproductives complètes d'un large échantillon d'hommes et de femmes âgés de 18 à 65 ans, l'Enquête sur la famille, en particulier<sup>9</sup>, a ouvert la voie aux recherches sur la dynamique familiale.<sup>10</sup> Celles-ci, on l'a vu, ont porté sur l'analyse des épisodes de vie en monoparentalité (Moore, 1988, 1989a, 1989b; Desrosiers et al., 1991a, 1991b) et en famille composée (Desrosiers et Le Bourdais, 1991; Dupont et Le Bourdais, 1991).

L'étude de la dynamique des transformations familiales à partir de données d'enquêtes rétrospectives soulève toutefois des difficultés méthodologiques sérieuses. Elle suppose que soient recréées à rebours les diverses séquences familiales des individus, c'est-à-dire les épisodes de vie passés en famille monoparentale, en famille composée, à partir de la combinaison des données recueillies sur les unions et les enfants. Elle nécessite, par la suite, le recours à des méthodes longitudinales d'analyse qui intègrent la notion de temps (de durée) et tiennent compte du passé des individus (Höhn, 1990). La méthode des tables de survie, bien connue des démographes, est particulièrement bien adaptée pour décrire le déroulement de la vie familiale des individus. La méthode de l'analyse des transitions ("*event history analysis*") s'avère, de son côté, particulièrement précieuse quand vient le temps d'examiner les facteurs qui influent sur la durée de vie passée dans chacune des situations familiales (Kuijsten, 1990).

---

<sup>9</sup> L'enquête sur la fécondité est restreinte à un échantillon de femmes âgées de 15 à 49 ans.

<sup>10</sup> A noter toutefois que les questions posées aux hommes ne permettent pas véritablement de reconstituer leur histoire reproductive.

L'Enquête sur la famille de 1984 comportait plusieurs défauts, dont celui de n'avoir pas colligé de données sur l'histoire matrimoniale et reproductive des conjoints actuels et passés des répondants. Cela a eu pour conséquence de rendre impossible l'analyse des configurations familiales au sens où nous les avons définies précédemment. Les données disponibles autorisent au mieux l'identification du foyer parental, et encore, seulement dans les cas où parents et enfants résident sous le même toit. En aucune façon, elles ne permettent une étude des pratiques concernant la prise en charge des enfants.

La récente Enquête sur la famille et les amis, menée par Statistique Canada en 1990, comble en partie cette lacune puisqu'elle a amassé nombre de renseignements sur la prise en charge des enfants, quel que soit leur lieu de résidence. Elle fournit également des informations sur le partage des tâches domestiques à l'intérieur du ménage qui permettront de caractériser plus à fond l'organisation des différents types de famille.

L'enquête de 1990 a recueilli des données sur les échanges que les répondants entretiennent avec leurs propres parents, de même que sur les circonstances qui ont entouré leur départ du foyer parental, le cas échéant. Cela rend donc possible l'étude d'un réseau familial élargi à la verticale, dans la mesure où sont prises en compte trois générations<sup>11</sup> (dans les cas où les répondants sont eux-mêmes déjà parents). Par contre, tout comme l'Enquête sur la famille de 1984, l'enquête de 1990 interdit en partie l'étude du fonctionnement de la famille élargie horizontale. Nous ne disposons en effet d'aucune donnée rétrospective sur le conjoint cohabitant et sur l'ex-conjoint, à partir desquelles nous pourrions enfin concevoir les formes diverses que prend l'institution familiale aujourd'hui.

A peine l'enquête de 1990 terminée, voilà donc que le besoin de nouvelles données ressurgit à nouveau. Avant de concevoir de nouveaux projets d'enquête, il y a toutefois lieu d'explorer au maximum les données collectées en

---

<sup>11</sup> Et même quatre, puisqu'on a aussi posé quelques questions sur les grands-parents.

1990. Même si notre analyse est appelée à demeurer partielle, ces données devraient néanmoins faire avancer notre connaissance des configurations familiales contemporaines et fournir moult informations sur la dynamique qui se profile derrière cette distribution transversale. Ce sont là des informations qui s'avèrent essentielles à l'élaboration et au développement de toute politique de soutien adaptée aux familles d'aujourd'hui.

\*\*\*\*\*

Suite aux transformations de la conjugalité et de la parentalité observées au cours des vingt-cinq dernières années et à la mobilité familiale qui a résulté, certains ont conclu, un peu rapidement il s'en faut, à l'affaiblissement, voire à la mort de la famille (pour une discussion, voir Bumpass, 1990). Pourtant, à la suite de Trost,

on pourrait déclarer que la famille consanguine a été renforcée puisque, parmi les ménages parents-enfants qui se dissolvent, minoritaires désormais sont ceux qui le doivent à la mort d'un des deux parents, et que le cas le plus fréquent est le divorce ou la séparation. Ainsi, après la dissolution de l'unité conjugale par divorce ou par séparation, chacune des deux unités parent-enfant peut continuer à exister comme groupe social, aujourd'hui bien plus qu'hier. On peut dire qu'en tant qu'institution sociale, la famille est toujours présente et continuera probablement à l'être dans l'avenir ... (Trost, 1990:37).

... dans des formes différentes, bien sûr, et davantage centrée sur la relation parent-enfant que sur la dyade conjugale. Plus qu'auparavant, les responsabilités parentales s'affichent publiquement comme une affaire de femmes (Dandurand, 1990). De la sphère privée, celles-ci gagnent indubitablement le domaine public.

Enfin, le niveau de complexité des familles composées devrait demeurer relativement modéré dans l'avenir: selon McCarthy et Cherlin (1990), les familles regroupant sous un même toit trois types d'enfants (enfants biologiques de chacun des conjoints et enfants conçus dans le cadre de l'union) seraient passablement rares. Par ailleurs, le nombre de familles composées pourrait être

encore plus élevé que ne l'annoncent les premiers chiffres issus d'enquêtes rétrospectives incomplètes, si le phénomène de la conjugalité non cohabitante (que d'autres ont nommé semi-cohabitation ou *Living Apart Together*) recensé dans certains pays comme la France ou la Suède s'affirmait au cours des prochaines années (LeGall et Martin, 1988; Trost, 1990). Sans remettre fondamentalement en question la typologie des configurations familiales que nous avons élaborée auparavant, il reste que ce phénomène pourrait avoir comme effet de complexifier quelque peu certaines d'entre elles.

## RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- AUDIRAC, P.A., 1986. "Crise du mariage ou crise du couple?", *Dialogue*, 92: 5-9.
- BASTARD, B. et L. CARDIA-VONECHE, 1984. "L'activité professionnelle des femmes: une ressource mais pour qui? Une réflexion sur l'accès au divorce", *Sociologie du travail*, 26, 3: 308-316.
- BAWIN-LEGROS, B., 1988. *Familles, mariages, divorce*, Liège-Bruxelles: Pierre Mardaga.
- BEAUDOIN, C., P.J. HAMEL et C. LE BOURDAIS, 1987. "Les femmes et la pauvreté: histoires de familles, histoires d'emplois?", *Revue internationale d'action communautaire*, 18, 58: 161-171.
- BOURGUIGNON, O., J.L. RALLU et I. THÉRY, 1985. *Du divorce et des enfants*, Travaux et documents, III, Paris: Institut national d'études démographiques.
- BUMPASS, L., 1990. "What's Happening to the Family? Interactions Between Demographic and Institutional Change", *Demography*, 27, 4 : 483-498.
- \_\_\_\_\_, 1984. "Some Characteristics of Children's Second Families", *American Journal of Sociology*, 90, 3: 608-623.
- BURCH, T. et T.K. MADAN, 1986. *Formation et rupture d'unions. Résultats de l'Enquête sur la famille de 1984*, Ottawa: Statistique Canada (cat. 99-963).
- CAREAU, L., R. CLOUTIER et J. DROLET, 1987. *La garde de l'enfant après la séparation des parents*, Communication présentée au Congrès annuel de la Corporation des Psychologues du Québec, Québec, Mai.
- CLAES, M., 1990. "Les relations entre parents et enfants dans une famille en changement", *Familles d'aujourd'hui*, D. LEMIEUX (éd), Québec: Institut québécois de recherche sur la culture: 73-88.
- COLEMAN, M. et L. GANONG, 1990. "Remarriage and Stepfamily Research in the 1980s: Increased Interest in an Old Family Form", *Journal of Marriage and the Family*, 52, 4: 925-940.
- CROSBIE-BURNETT, M., A. SKYLES, et J. BECKER-HAVEN, 1988. "Exploring Stepfamilies from a Feminist Perspective", *Feminism, Children, and the New Families*, S.M. DORNBUSCH & M.H. STROBER (éds.), New York: The Guilford Press: 297-326.

- DANDURAND, R. B., 1990. "Peut-on encore définir la famille?", *La société québécoise après 30 ans de changements*, F. DUMONT (éd), Québec: Institut québécois de recherche sur la culture: 49-66.
- \_\_\_\_\_, 1988. *Le mariage en question. Essai socio-historique*, Québec: Institut québécois de recherche sur la culture.
- DANDURAND, R. B. et L. ST-JEAN, 1988. *Des mères sans alliance*, Québec: Institut québécois de recherche sur la culture.
- DESPLANQUES, G., 1988. "Comportements démographiques: une fécondité maîtrisée", *Sociologie du travail*, XXX, 2: 353-364.
- \_\_\_\_\_, 1986. "Enfants de concubins. Nouvelles données chiffrées", *Dialogue*, 92: 10-15.
- DESROSIERS, H. et C. LE BOURDAIS, 1991. *Les familles composées au féminin: évolution, ampleur et caractéristiques*, Communication présentée au Premier Symposium québécois de recherche sur la famille, Trois-Rivières, 24-25 octobre (texte miméographié).
- DESROSIERS, H., C. LE BOURDAIS et Y. PERON, 1991a. *Etre parent seul: la dynamique de la monoparentalité au Canada*, Montréal: INRS-Urbanisation (texte miméographié).
- DESROSIERS, H., C. LE BOURDAIS et M. DUPONT, 1991b. *Vivre une union après la monoparentalité*, Communication au Colloque annuel de l'Association des démographes du Québec dans le cadre de l'ACFAS, Sherbrooke, mai.
- DUCHENE, J., 1990. "Les familles monoparentales et recomposées. Quelles données pour une mesure de leur incidence", *La famille dans les pays développés : Permanences et changements*, A. PRIoux (éd), Paris: INED-UIESP-CNAF-CNRS: 116-130.
- DUCHESNE, L., 1991. *La situation démographique au Québec - Édition 1990*, Québec: Les Publications du Québec.
- \_\_\_\_\_, 1989. "L'évolution de la famille québécoise vue par les enfants: Le père moins souvent présent, les frères et soeurs moins nombreux", *Crise de la famille: crise démographique?*, LEGARE, J., T. R. BALAKRISHNAN et R. P. BEAUJOT (éds), Ottawa: Fédération Canadienne de démographie et Société Royale du Canada: 349-376.
- DUPONT, M. et C. LE BOURDAIS, 1991. *Les familles composées au Canada au milieu des années 1980 - Essai de mesure*, Montréal: INRS-Urbanisation (texte miméographié).

- FESTY, P., 1990. "Fréquence et durée de la cohabitation. Analyse et collecte des données", *La famille dans les pays développés : Permanences et changements*, A. PRIOUX (éd), Paris: INED-UIESP-CNAF-CNRS: 71-86.
- FORTIN, A., 1987. *Histoires de familles et de réseaux*, Montréal: Saint-Martin.
- GERMAIN, A. et C. LE BOURDAIS, 1991. "Le défi municipal et la famille comme stratégie d'action", *Plan Canada*, 31, 5 (à paraître).
- GLICK, P. C., 1989. "Remarried families, Stepfamilies, and Stepchildren: A Brief Demographic Profile", *Family Relations*, 38, 1: 24-27.
- GOLINI, A, A. MENNITI et R. PALOMBA, 1987. "Social Needs and Use of Services Made by One-Parent Families", *Alternative Patterns of Family Life in Modern Societies*, L. SHAMGAR-HANDELMAN et R. PALOMBA (éds), Istituto di Ricerche sulla Popolazione, Roma: 433-448.
- HÖHN, C., 1990. "Vue d'ensemble", *La famille dans les pays développés : Permanences et changements*, A. PRIOUX (éd), Paris: INED-UIESP-CNAF-CNRS: 299-315.
- KALLEBERG, A.L. et R.A. ROSENFELD, 1990. "Work in the Family and in the Labor Market: A Cross-national, Reciprocal Analysis", *Journal of Marriage and the Family*, 52, 2: 331-346.
- KELLERHALS, J., N. LANGUIN, J.F. PERRIN et G. WIRTH, 1985. "Statut social, projet familial et divorce: Une analyse longitudinale des ruptures d'union dans une promotion de mariages", *Population*, 40, 6: 811-828.
- KELLERHALS, J. et L. ROUSSEL, 1987. "Les sociologues face aux mutations de la famille: quelques tendances des recherches", *L'année sociologique*, 37: 15-43.
- KEMPENEERS, M., 1987. *Femmes et mouvements du travail. Pour un élargissement de l'analyse démographique de l'activité salariée et de l'activité maternelle des femmes*, Thèse de doctorat, Université de Montréal.
- KUIJSTEN, A., 1990. "Facteurs d'évolution de la structure des familles nucléaires", *La famille dans les pays développés : Permanences et changements*, A. PRIOUX (éd), Paris: INED-UIESP-CNAF-CNRS: 41-59.
- LAPIERRE-ADAMCYK, E. et N. MARCIL-GRATTON, 1986. *Les mères canadiennes au travail et leurs besoins en matières de garde d'enfants*. Mémoire présenté au Comité spécial sur la garde d'enfants de la Chambre des communes, Ottawa, 29 avril.

- LE BOURDAIS, C., 1990. "Notes de lecture: DANDURAND, R. B. et L. ST-JEAN, 1988. *Des mères sans alliance*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture", *Cahiers québécois de démographie*, 19, 2: 384-388.
- \_\_\_\_\_, 1989. "Démographie et femmes: nouvelles approches", *Cahiers québécois de démographie*, 18, 1: 3-13.
- \_\_\_\_\_, 1988. "Notes de lecture: POOL, I., et M. MOORE. - *L'état de parent seul : caractéristiques et déterminants. Résultats de l'enquête sur la famille de 1984.* ", Ottawa, Statistique Canada (cat. 99-961), 1986, 59 pages.", *Cahiers québécois de démographie*, 17, 1: 142-145.
- LE BOURDAIS, C., P.J. HAMEL et P. BERNARD, 1987. "Le travail et l'ouvrage. Charge et partage des tâches domestiques chez les couples québécois", *Sociologie et Sociétés*, XIX, 1: 37-56.
- LE BOURDAIS, C. et V. LEAUNE, 1985. "L'évolution de la monoparentalité féminine dans différentes régions du Québec, 1971-1981", *Cahiers québécois de démographie*, 14, 2: 185-206.
- LE BOURDAIS, C. et D. ROSE (coll.), 1986a. "Vers une caractérisation des familles monoparentales québécoises à chef féminin", *La morphologie sociale en mutation au Québec*, S. LANGLOIS et F. TRUDEL (éds), Québec: Presses de l'Université du Québec, Cahiers de l'ACSALF 41: 141-158.
- LE BOURDAIS, C. et D. ROSE, 1986b. "Les familles monoparentales et la pauvreté", *Revue internationale d'action communautaire*, 16, 56: 181-189.
- LEFAUCHEUR, N., 1988a. "Vous avez dit "monoparentales"?", *Dialogue*, 101: 3-5.
- \_\_\_\_\_, 1988b. "Les "familles monoparentales" en questions", *Dialogue*, 101: 28-44.
- LE GALL, D. et C. MARTIN, 1991. "L'instabilité conjugale et la recomposition familiale", *La famille: l'état des savoirs*, F. DE SINGLY (ed.), Paris: La Découverte: 58-66.
- \_\_\_\_\_, 1988. "Le réseau parental après un divorce ou une séparation", *Dialogue*, 101: 85-93.
- \_\_\_\_\_, 1987a. *Les familles monoparentales*, Paris: Les Editions ESF.
- \_\_\_\_\_, 1987b. "Réseaux de parenté et politiques familiales : des définitions sociales complexes", *Revue internationale d'action communautaire*, 18, 58: 23-34.

- LEGARE, J., T. R. BALAKRISHNAN et R. P. BEAUJOT, (éds) 1989. *Crise de la famille: crise démographique?*, Ottawa: Fédération Canadienne de démographie et Société Royale du Canada.
- LEGARE, J. et B. DESJARDINS, 1991. "La monoparentalité: un concept moderne, une réalité ancienne", *Population. Hommage à Roland Pressat*, 46 (no. spécial) (à paraître).
- LEMIEUX, D. (éd.), 1990. *Familles d'aujourd'hui*, Québec: Institut québécois de recherche sur la culture.
- LERIDON, H. et C. VILLENEUVE-GOKALP, 1988. "Entre père et mère", *Population et Sociétés*, 220, 4p.
- MARCIL-GRATTON, N., 1989. "Les enfants d'aujourd'hui et les comportements nouveaux de leurs parents", *Crise de la famille: crise démographique?*, LEGARE, J., T. R. BALAKRISHNAN et R. P. BEAUJOT (éds), Ottawa: Fédération Canadienne de démographie et Société Royale du Canada: 343-358.
- \_\_\_\_\_, 1988. *Les modes de vie nouveaux des adultes et leur impact sur les enfants au Canada*. Rapport soumis au Ministère de la Santé et du Bien-être social dans le cadre de l'Etude de l'évolution démographique et son incidence sur la politique économique et sociale, Département de démographie, Université de Montréal.
- MARSHALL, K., 1990. "Les travaux ménagers", *Tendances sociales canadiennes*, Ottawa: Statistique Canada (cat. 11-008f): 18-19.
- MATHEWS, G., 1984. *Le choc démographique*, Montréal: Boréal.
- MCCARTHY, J. et A. CHERLIN, 1990. "Caractéristiques démographiques des familles monoparentales et des familles recomposées", *La famille dans les pays développés : Permanences et changements*, A. PRIoux (éd), Paris: INED-UIESP-CNAF-CNRS: 131-143.
- MENAGHAN, E. G. et T. L. PARCEL, 1990. "Parental Employment and Family Life: Research in the 1980s", *Journal of Marriage and the Family*, 52, 4: 1079-1098.
- MOORE, M., 1989a. "Seules pour combien de temps? Durée de la monoparentalité chez les femmes au Canada", *Transition*, 19, 1: 4-6.
- \_\_\_\_\_, 1989b. "Female Lone Parenting over the Life Course", *Canadian Journal of Sociology/Cahiers canadiens de sociologie*, 14, 3: 335-352.

- \_\_\_\_\_, 1988. "Les femmes à la tête d'une famille monoparentale: pendant combien de temps?", *Tendances sociales canadiennes*, Ottawa: Statistique Canada (cat. 11-008f) :40-42.
- \_\_\_\_\_, 1987. "Les femmes chefs de famille monoparentale", *Tendances sociales canadiennes*, Ottawa: Statistique Canada (cat. 11-008f): 31-36.
- MOORMAN, J. E. et D. J. HERNANDEZ, 1989. "Married-Couple Families With Step, Adopted, and Biological Children", *Demography*, 26, 2: 267-277.
- NAVE-HERZ, R., 1989. "Tensions between Paid Working Hours and Family Life", *Changing Patterns of European Family Life. A Comparative Analysis of 14 European Countries*, K. BOH, C. CLASON, M. PANKRATOVA et al. (éds), London et New York: Routledge: 159-171.
- PÉRON, Y., E. LAPIERRE-ADAMCYK ET D. MORISSETTE, 1987a. "Les répercussions des nouveaux comportements démographiques sur la vie familiale: La situation canadienne", *Revue internationale d'action communautaire*, 18, 58: 57-66.
- \_\_\_\_\_, 1987b. "Le changement familial: aspects démographiques", *Recherches sociographiques*, XXVII, 2-3: 317-340.
- \_\_\_\_\_, 1986. "Départs des enfants et contraction des familles d'après les recensements canadiens de 1971 et 1981", *Revue européenne de démographie*, 2: 155-175.
- PITROU, A., 1990. "Conclusion", *Familles d'aujourd'hui*, D. LEMIEUX (éd), Québec: Institut québécois de recherche sur la culture: 225-231.
- PITROU, A., 1987a. "A la recherche du temps gagné", *Informations sociales*, 5: 21-27.
- PITROU, A., 1987b. "Dépérissement des solidarités familiales?", *L'année sociologique*, 37: 207-224.
- PRIOUX, A. (éd), 1990. *La famille dans les pays développés : Permanences et changements*, Paris: INED-UIESP-CNAF-CNRS.
- RAM, B., 1989. *La conjoncture démographique. Nouvelles tendances de la famille*, Ottawa: Statistique Canada (cat. 91-535f).
- ROCHON, M., 1991. "La fécondité des jeunes générations québécoises", *Femmes et questions démographiques. Un nouveau regard*, Québec: Les Publications du Québec: 73-102.
- ROMANIUC, A., 1989. "Fertility in Canada: A Long View - A Contribution to the Debates on Population", *Crise de la famille: crise démographique?*,

- LEGARE, J., T. R. BALAKRISHNAN et R. P. BEAUJOT (éds), Ottawa: Fédération Canadienne de démographie et Société Royale du Canada: 251-270.
- SGRITTA, G.B., 1987. "Théorie de la famille: savoirs, politiques et changement social", *Annales de Vaucresson*, 27, 2: 271-290.
- STATISTIQUE CANADA., 1987. *Le Pays. Familles: Partie 1, Caractéristiques de la population et des logements*, Ottawa: Statistique Canada (cat. 93-104).
- THERY, I., 1987. "Remariage et familles composées: des évidences aux incertitudes", *L'année sociologique*, 37: 119-152.
- TOULEMON, L. et VILLENEUVE-GOKALP, 1988. "Les vacances des enfants", *Population*, 43, 6: 1064-1088.
- TROST, J., 1990. "Stabilité et transformation de la famille", *La famille dans les pays développés : Permanences et changements*, A. PRIOUX (éds), Paris: INED-UIESP-CNAF-CNRS: 25-39.
- VAILLANCOURT, Y., 1988. *L'évolution des politiques sociales au Québec de 1940 à 1960*, Montréal: Presses de l'Université de Montréal.
- ZARCA, B., 1990. "La division du travail domestique. Poids du passé et tensions au sein du couple", *Économie et statistique*, 228: 29-40.

